

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 21.11.2025 AU 08.12.2025

Nombre de syndics en exercice	:	10+04
Nombre de présents ou représentés	:	09+01
Pour	:	09
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 09h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 06 novembre 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourres, Joel Reynier (Suppléant),

Était absent : Gaël Pascal

Étaient excusés et représentés : Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq), René Eymery (Pouvoir donné à Claude Nebon), Jean-Pierre Martin (représenté par Robert Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Claude Nebon,

Objet : Consultation pour l'achat de pièces spéciales hydrauliques lot n°3 attribué à l'entreprise CLAVAL

Monsieur le Président indique que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis ce matin pour entendre le Directeur faire une lecture détaillée du rapport d'analyses des offres.

Il rappelle que cette consultation comportait 4 lots, dénommés ci-après :

- Le lot n°1 pour l'acier
- le lot n°2 pour la robinetterie
- Le lot n°3 pour la régulation
- Le lot n°4 pour la fonte.

Il rappelle que concernant le lot n°3 une seule offre a été reçue, la société CLAVAL.

La comparaison des offres est rendue impossible.

Toutefois, l'offre est recevable. La société CLAVAL fait une offre de base à 53 850,70 euros HT et une offre de variante à 68 404,40 euros HT.

La société CLAVAL propose les prestations de montage sur site des commandes et pilotage des appareils.

Le directeur préconise de s'orienter vers l'offre de variante qui est justifiée par un métal inox contre la fonte, la différence étant de 14 553,70 euros HT.

L'offre est néanmoins conforme et inférieure à l'estimation.

Les critères de notation sont rappelés ainsi que la note attribuée, ceci conformément avec les données de notation sur le cahier de consultation.

La notation sur les critères techniques étant basée sur 40 points, l'offre de variante recevant bien plus de points que l'offre de base par la fourniture du métal en inox, c'est pour cela qu'il est préconisé de s'orienter vers une offre de variante.

L'entreprise propose entre 3 à 7 mois en termes de délais de livraison des pièces et 6 jours pour l'installation des fournitures.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à la majorité des membres présents et représentés décide de :

- Donner une suite favorable à l'offre présentée par la société CLAVAL pour le lot n°3 située ZAC du Champ Perrier 1 Porte du grand Lyon 01700 NEYRON – Siret 329 166 052 0046 offre de variante pour un montant de 68 404,40 euros HT soit 82 085,22 euros HT, comme devant être rendue titulaire de ce marché de travaux de régulation.
- Donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émarginement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Claude Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,

Après affichage

Le Président

